

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE BELLECHASSE**

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERVAIS
150, RUE PRINCIPALE
SAINT-GERVAIS (QUÉBEC) G0R 3C0**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERVAIS, MRC DE BELLECHASSE, QC, tenue le mardi 5 mars 2019 au lieu et à l'heure ordinaire des séances du conseil et à laquelle étaient présents :

<i>M. Guillaume Vermette</i>	<i>Mme Denise Lapierre</i>
<i>Mme Myriam Goulet</i>	<i>Mme Diane Pouliot</i>
<i>Mme Diane Bilodeau</i>	<i>Mme Sylvie Lemelin</i>

Tous formants quorum sous la présidence de Mme Manon Goulet, mairesse.

Est aussi présent, monsieur Richard Tremblay, directeur général & secrétaire-trésorier.

1. **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR UN MOMENT DE RÉFLEXION**
2. **APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 FÉVRIER 2019**
4. **DOSSIER(S) - ADMINISTRATION :**
 - 4.1 *Comptes et adoption;*
 - 4.2 *Résolution d'attestation des frais encourus 2018 dans le cadre du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local;*
 - 4.3 *Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal – Année 2019;*
 - 4.4 *Présentation, dépôt et adoption des états financiers consolidés de la municipalité de Saint-Gervais pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2018;*
 - 4.5 *Budget révisé 2019 003956 PU-REG déficit d'exploitation (OMH regroupé).*
5. **DOSSIER(S) - GÉNÉRAL (AUX) :**
 - 5.1 *Les communiqués;*
 - 5.2 *Question(s) de l'assemblée;*
 - 5.3 *Avis de motion concernant un règlement 341-19 portant sur la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux;*
 - 5.4 *Dépôt et présentation du projet de règlement 341-19 permettant la circulation des véhicules hors routes sur certains chemins municipaux;*
 - 5.5 *Sécurité civile – Demande d'aide financière – volet 2;*
 - 5.6 *Renouvellement du contrat de location d'immeuble avec le Club de motoneige;*
 - 5.7 *Positionnement de la municipalité vis-à-vis les modalités du renouvellement de la subvention TECQ 2019-2023;*
 - 5.8 *Forfait de consultation générale – Morency Société d'avocats;*
 - 5.9 *Firme d'architectes NCube – Modification au contrat;*
 - 5.10 *Politique familiale – Incitatif d'encouragement.*

6. **DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS :**

- 6.1 *Écocentre (déchetterie municipale) horaire et tarif 2019;*
- 6.2 *Acquisition d'un camion Ford F-550 XLT 2019 pour l'épandage de sel;*
- 6.3 *Rue du Repos – infrastructures;*
- 6.4 *Contrat abat-poussière (chlorure de calcium liquide AP-35) année 2019;*
- 6.5 *Demande de subvention au programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération Canadienne des Municipalités.*

7. **DOSSIERS - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :**

- 7.1 *Projet de réfection du Centre Socio-Culturel- Estimation des coûts.*

8. **PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

9. **DOSSIER(S) - URBANISME, ENVIRONNEMENT**

10. **DOSSIER(S) - VARIA, AUTRES**

11. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR UN MOMENT DE RÉFLEXION

Les membres du conseil se lèvent et ont un moment de réflexion.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

190301 *IL EST PROPOSÉ PAR DENISE LAPIERRE*

APPUYÉ PAR DIANE POULIOT

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que lu et présenté.

Adopté unanimement.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 FÉVRIER 2019

190302 *IL EST PROPOSÉ PAR DIANE BILODEAU*

APPUYÉ PAR MYRIAM GOULET

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance du 5 février 2019 tel que présenté et déposé à la table du conseil.

Adopté unanimement.

4. DOSSIER(S) - ADMINISTRATION:

4.1 COMPTES ET ADOPTION

190303

IL EST PROPOSÉ PAR GUILLAUME VERMETTE

APPUYÉ PAR SYLVIE LEMELIN

ET RÉSOLU QUE le conseil accepte les comptes du mois de février 2019 tels que présentés dans le document fourni aux membres du conseil et autorise le directeur général à en faire le paiement :

<i>Administration générale :</i>	<i>63 445.31</i>	<i>\$</i>
<i>Sécurité publique:</i>	<i>28 486.03</i>	<i>\$</i>
<i>Transport routier:</i>	<i>76 896.78</i>	<i>\$</i>
<i>Hygiène du milieu:</i>	<i>29 894.53</i>	<i>\$</i>
<i>Santé & Bien-être</i>	<i>0</i>	<i>\$</i>
<i>Aménagement et urbanisme</i>	<i>4 788.16</i>	<i>\$</i>
<i>Loisirs et culture:</i>	<i>33 284.68</i>	<i>\$</i>
<i>Frais de financement :</i>	<i>0</i>	<i>\$</i>
<i>Activités financières :</i>	<i>0</i>	<i>\$</i>
<i>TOTAL :</i>	<i>236 795.49</i>	<i>\$</i>

Adopté unanimement.

4.2 RÉSOLUTION D'ATTESTATION DES FRAIS ENCOURUS 2018 DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 75 870\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2018;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité de Saint-Gervais visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

Pour ces motifs,

190304

IL EST PROPOSÉ PAR GUILLAUME VERMETTE

APPUYÉ PAR DIANE POULIOT

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-Gervais atteste de la véracité des frais encourus et du fait qu'ils l'ont été sur les routes locales de niveaux 1 et 2 appartenant à la Municipalité de Saint-Gervais, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local pour un montant de 518 424\$ en fonctionnement soit pour l'année 2018;

QUE la Municipalité de Saint-Gervais confirme que les travaux exécutés pour la partie qui concerne cette subvention et en vertu des présentes ne font l'objet d'aucune autre subvention.

Adopté unanimement.

4.3 PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL – ANNÉE 2019

CONSIDÉRANT QUE la municipalité fera exécuter des travaux de voirie au cours de la saison estivale;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux nécessiteront un investissement assez important;

CONSIDÉRANT QUE les fonds disponibles à cet égard risquent de ne pas être suffisants;

190305

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE BILODEAU

APPUYÉ PAR GUILLAUME VERMETTE

ET RÉSOLU QUE la municipalité demande à la députée de Bellechasse, Mme Stéphanie Lachance, d'autoriser une contribution financière dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal offert par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

QUE la municipalité puisse faire parvenir une liste des travaux d'entretien du réseau routier de la municipalité pour l'année 2019 ainsi que leurs coûts;

QUE ladite liste soit annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adopté unanimement.

4.4 PRÉSENTATION, DÉPÔT ET ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERVAIS POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2018

M. Patrick Martineau, CPA auditeur, CA et directeur certification de la firme Lemieux Nolet, comptables agréés S.E.N.C.R.L., a fait la présentation, avant la séance du conseil, du sommaire des états financiers consolidés de la municipalité de Saint-Gervais pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2018.

La mairesse fait donc un bref résumé de cette présentation et traite des résultats du sommaire des états financiers consolidés de la municipalité de Saint-Gervais pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2018.

190306

IL EST PROPOSÉ PAR MYRIAM GOULET

APPUYÉ PAR SYLVIE LEMELIN

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal confirme le dépôt des états financiers consolidés au 31 décembre 2018 de la municipalité de Saint-Gervais et adopte, par la présente, lesdits états financiers.

Adopté unanimement.

4.5 BUDGET RÉVISÉ 2019 003956 PU-REG DÉFICIT D'EXPLOITATION (OMH REGROUPE)

190307

IL EST PROPOSÉ PAR DENISE LAPIERRE

APPUYÉ PAR DIANE POULIOT

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Saint-Gervais accepte le budget révisé 2019 (déficit d'exploitation) de l'Office municipal d'habitation regroupé, et ce pour l'année 2019 soit pour une participation financière totale de 20 596 \$.

Le tout en référence au document budgétaire reçu de la Société d'habitation du Québec daté du 7 février 2019.

Adopté unanimement.

5. DOSSIER(S) - GÉNÉRAL (AUX):

5.1 LES COMMUNIQUÉS :

5.1.1 Objet : Renouvellement adhésion 2019 – membre – Radio Bellechasse-Etchemins.

190308

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE BILODEAU

APPUYÉ PAR SYLVIE LEMELIN

ET RÉSOLU de renouveler la cotisation 2019 à Radio Bellechasse-Etchemins au montant de 40 \$.

Adopté unanimement.

5.1.2 Objet : Demande de participation à la 14^e édition de la Fête des voisins en collaboration avec le Réseau québécois de Villes et Villages en santé

Il s'agit d'une demande à laquelle la municipalité doit s'inscrire et par la suite faire la promotion auprès de sa population pour cet événement qui se tiendra le 8 juin 2019.

Le conseil municipal prend connaissance du document et décide de ne pas y donner suite.

5.1.3 Objet : Rendez-vous Québec Philanthrope 2019

Il s'agit d'une invitation à participer à la 5^e édition de cet événement qui se tiendra à Lévis le 4 juin 2019 au coût de 75\$ par personne (carte d'entrée).

Le conseil municipal prend connaissance du document et décide de ne pas y donner suite.

5.1.4 Objet : Projet Robotique de l'école Nouvelle Cadie – Demande de commandite

CONDISÉRANT que les élèves de la classe de 5^e année ont remporté le concours de robotique de la ligue Lego First qui se tenait à L'Islet le 1^{er} février dernier;

CONDISÉRANT que ceux-ci se sont mérité une place au Festival de la Robotique qui a lieu à Montréal;

CONSIDÉRANT l'ampleur des coûts relatifs au transport, à l'hébergement et aux repas pour les élèves participants.

190309

IL EST PROPOSÉ PAR GUILLAUME VERMETTE

APPUYÉ PAR MYRIAM GOULET

ET RÉSOLU de remettre un montant de 1000\$ à l'école Nouvelle-Cadie soit aux élèves qui ont gagné le concours robotique de la Ligue Lego First, et ce, à titre de commandite soit pour aider à défrayer le coût de participation au Festival Robotique qui a lieu à Montréal.

Adopté unanimement.

5.1.5 Objet : Fondation Jonction pour elle – Demande de contribution

Le conseil municipal prend connaissance de la demande et décide de ne pas y donner suite.

5.1.6 Objet : Le Chœur de Bellechasse – Demande de contribution

CONSIDÉRANT QUE la mairesse Mme Manon Goulet et le conseiller M. Guillaume Vermette sont des membres actifs de la chorale « le Chœur de Bellechasse », ils se retirent de la salle du conseil pour permettre aux autres membres du conseil de prendre une décision objective pour cette demande.

190310

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE BILODEAU

APPUYÉ PAR DIANE POULIOT

ET RÉSOLU de remettre à titre de soutien financier soit un montant de 300\$ à l'organisation du Chœur de Bellechasse afin qu'il puisse donner une continuité à sa vocation avec la chorale et venir en soutien à divers organismes de Bellechasse.

Adopté unanimement.

5.1.7 Objet : Demande d'ajout au projet de règlement qui permettra la circulation de véhicules hors routes sur certains chemins municipaux.

La municipalité a reçu une demande écrite pour demander d'autoriser la circulation de VTT sur une section du 1^{er} Rang Ouest soit de faire l'intégration de cette demande au projet de règlement sur la circulation des véhicules hors routes sur certains chemins municipaux.

Ce projet de règlement sera un projet pilote afin de permettre aux membres du club de VTT, en plus de ce qui est déjà autorisé, de circuler sur une partie du 1^{er} Rang Est et aussi de circuler sur une partie de l'accotement de la route 279 (vers le nord seulement) pour permettre l'accès aux stations-service et aussi l'accès à GL Sport.

Le conseil est d'avis qu'avant de permettre davantage la circulation des VTT dans d'autres sections de rangs, il est souhaitable de donner un délai minimum de 1 an afin de voir si cela sera positif ou non vis-à-vis la population.

5.1.8 *Objet : Avis de chute de glace provenant du bâtiment de la Commission scolaire (poste de police)*

La municipalité a été informée qu'il y a eu dernièrement des chutes de morceaux de glace qui se sont détachés du toit du bâtiment de la Commission scolaire (poste de police) et qui sont tombés sur une partie du trottoir de ce secteur.

Suite à cet évènement, la municipalité a demandé à la directrice de l'école d'y voir au plus vite afin de limiter les risques d'incident. La municipalité a bloqué temporairement (avec des barrières) la section de trottoir qui est à risque.

5.2 *QUESTION(S) DE L'ASSEMBLÉE*

Aucune question n'est posée

5.3 *AVIS DE MOTION CONCERNANT UN RÈGLEMENT 341-19 PERMETTANT LA CIRCULATION DES VÉHICULES HORS ROUTES SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX*

*Je soussigné, **Guillaume Vermette**, conseiller, donne avis par la présente qu'à une prochaine séance du conseil, il sera présenté un règlement 341-19 permettant la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux.*

_____, conseiller

5.4 *DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 341-19 PERMETTANT LA CIRCULATION DES VÉHICULES HORS ROUTES SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX*

Le projet de règlement 341-19 permettant la circulation des véhicules hors routes sur certains chemins municipaux est déposé et présenté à la table du conseil afin que celui-ci puisse en prendre connaissance.

Suite à cela, le conseil est informé que ledit règlement 341-19 sera adopté à la séance régulière du conseil du 2 avril 2019.

190311

IL EST PROPOSÉ PAR GUILLAUME VERMETTE

APPUYÉ PAR DIANE POULIOT

ET RÉSOLU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du projet de règlement 341-19 permettant la circulation des véhicules hors routes sur certains chemins municipaux, et ce, tel que déposé à la table du conseil par le directeur général.

Adopté unanimement.

5.5 SÉCURITÉ CIVILE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – VOLET 2

ATTENDU QUE le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

190312

IL EST PROPOSÉ PAR GUILLAUME VERMETTE

APPUYÉ PAR SYLVIE LEMELIN

*ET RÉSOLU QUE la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de **10 000\$**, dans le cadre du **Volet 2** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent **20 000\$**, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins **10 000\$** ;*

*Que la municipalité de Saint-Gervais atteste par la présente qu'elle se regroupera avec les municipalités locales de Saint-Malachie, Saint-Nazaire, Buckland, Saint-Philémon, Armagh, Saint-Damien, La Durantaye et Saint-Léon-de-Standon pour le volet 2, et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de **2 000 \$** prévue au programme dans ce cas;*

Que la municipalité autorise le directeur général, M. Richard Tremblay à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

Adopté unanimement.

5.6 RENOUVELLEMENT DU BAIL DE LOCATION D'UN IMMEUBLE AVEC LE CLUB DE MOTONEIGE

CONSIDÉRANT la nouvelle mise à jour du bail commercial entre la municipalité et le club de motoneige pour la location d'un garage sur le terrain de l'écocentre;

190313

IL EST PROPOSÉ PAR DENISE LAPIERRE

APPUYÉ PAR DIANE BILODEAU

ET RÉSOLU QUE le directeur général et la mairesse soient autorisés à signer le renouvellement du bail de location d'un immeuble (garage) à l'endroit de l'écocentre soit avec le club de motoneige.

Adopté unanimement.

5.7 POSITIONNEMENT MUNICIPAL CONCERNANT LE PROGRAMME 2019-2023 DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Gervais a été mise au courant des paramètres financiers de la prochaine édition du Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour 2019-2023 à travers une communication adressée au président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et retransmise à tous les membres de cette association;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit certes d'un programme provincial de subvention (848 millions de dollars), mais avec une participation plus qu'importante du gouvernement fédéral (2 055 milliards de dollars à l'échelle du pays);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est bien au fait des priorités de ce programme depuis son avènement dans le milieu municipal qui sont centrées sur la mise aux normes des infrastructures en hygiène du milieu, dans la voirie municipale et dans l'amélioration de l'efficacité énergétique des infrastructures municipales;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un programme essentiel pour les municipalités québécoises comme celle de Saint-Gervais puisque de nombreux projets de maintien, d'amélioration et de construction d'infrastructures locales qui ont été réalisés dans les dernières années l'ont été principalement grâce à ce dernier;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités québécoises ont énormément de besoins en financement de projets novateurs en maintien, en amélioration et en construction d'infrastructures locales afin de rester des milieux attractifs, durables et dynamiques;

CONSIDÉRANT QUE si les besoins sont énormes dans le milieu municipal, les moyens pour y parvenir sont beaucoup plus limités au niveau local;

CONSIDÉRANT QUE cette communication relayée par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) ne fournit pas encore les modalités précises de chacune des priorités et s'il y a des changements à ces dernières puisque les modalités sont en attente d'approbation de la part du Conseil des ministres du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la communication précise cependant que certains bâtiments municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts n'ont pas été reconnus par le gouvernement fédéral dans les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence;

CONSIDÉRANT QUE cette exclusion d'infrastructures locales du Fonds fédéral sur la taxe sur l'essence exclut d'emblée ces dernières de la prochaine édition du Programme sur la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) (2019-2023), à moins que le gouvernement fédéral ne revoie sa position;

CONSIDÉRANT QUE l'année 2019 verra également une élection générale survenir au niveau fédéral;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Gervais est d'avis que cette position du gouvernement fédéral doit être dénoncée pour être revue afin de correspondre davantage aux réalités que les municipalités québécoises vivent au jour le jour avec l'état de leurs infrastructures et les besoins énormes qu'elles jugent nécessaires pour les maintenir et les améliorer.

EN CONSÉQUENCE DE QUOI,

190314 *IL EST PROPOSÉ PAR MYRIAM GOULET*

APPUYÉ PAR DIANE POULIOT

ET RÉSOLU de transmettre cet énoncé de positionnement municipal qui se détaille comme suit :

QUE le préambule de cette résolution en fasse partie intégrante;

QUE la Municipalité de Saint-Gervais, par cette résolution de son Conseil municipal dûment élu, se positionne contre cette décision du gouvernement fédéral de retirer les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts des projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence qui est l'un des fers de lance du Programme sur la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ);

QUE cette décision du gouvernement fédéral survient dans un contexte où les infrastructures de ces types dans les gouvernements locaux sont vieillissantes et ont un urgent besoin de financement autre que municipal pour les maintenir à niveau, les rénover ou les remplacer;

QUE le financement du Programme sur la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) est l'un des piliers financiers d'un très grand nombre de projets dans les infrastructures locales depuis son avènement;

QU'il s'agit d'un pilier financier puisque la fiscalité municipale, étant ce qu'elle est dans la réalité, est arrivée à un point de saturation où les élus ne peuvent plus augmenter sans une grande retenue la taxation locale sous peine de mettre en grand péril l'attractivité et le dynamisme de leur communauté;

QU'une demande soit faite au gouvernement provincial, aux partis politiques provinciaux et fédéraux et aux associations défendant les intérêts des municipalités de faire pression sur le gouvernement fédéral afin que soit revue la décision fédérale d'exclusion de certains types d'infrastructures locales du Fonds sur la taxe sur l'essence;

QU'il soit fait pression sur le gouvernement fédéral afin qu'il revoie sa position pour qu'elle reflète davantage la réalité que vivent les gouvernements locaux dans leur besoin de financement des gouvernements supérieurs dans le maintien, l'amélioration et le remplacement de leurs infrastructures locales;

À transmettre cette résolution municipale :

À la députée provinciale de Bellechasse, Mme Stéphanie Lachance;

Au député fédéral Bellechasse-Etchemins-Lévis, M. Steven Blaney;

Au Ministre fédéral responsable du Fonds sur la taxe sur l'essence et responsable d'Infrastructures Canada l'honorable François-Philippe Champagne;

À la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation Madame Andrée Laforest.

Adopté unanimement.

5.8 FORFAIT DE CONSULTATION GÉNÉRALE – MORENCY SOCIÉTÉ D'AVOCATS

CONSIDÉRANT les besoins municipaux réguliers de consultation générale et ponctuelle auprès des procureurs de la municipalité;

190315 *IL EST PROPOSÉ PAR DENISE LAPIERRE*

APPUYÉ PAR DIANE BILODEAU

ET RÉSOLU d'accepter l'offre forfaitaire de Morency Société d'Avocats, daté du 19 février 2019 pour de la consultation d'ordre générale et ponctuelle en 2019, soit au montant de 850\$ plus les déboursés et les taxes.

Adopté unanimement.

5.9 FIRME D'ARCHITECTES NCUBE – MODIFICATION AU CONTRAT

CONSIDÉRANT que la résolution no 180708 au montant de 8820\$ plus les taxes concernant l'étude de faisabilité pour la réfection du Centre Socio-Culturel a été excédée pour des raisons nécessaires.

CONSIDÉRANT que la mise en plan du projet a dû être réalisée;

CONSIDÉRANT que plusieurs scénarios ont dû être envisagés;

190316 *IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE LEMELIN*

APPUYÉ PAR MYRIAM GOULET

ET RÉSOLU d'autoriser une révision de la dépense totale (changeant le montant de la résolution 180708) concernant le projet d'étude de faisabilité du Centre Socio-Culturel avec la firme d'architectes NCube soit pour un montant de 16 200\$ plus les taxes.

QUE ce projet soit financé par la subvention disponible du Fonds de développement du territoire (FDT).

Adopté unanimement.

5.10 POLITIQUE FAMILIALE – INCITATIF D'ENCOURAGEMENT

CONSIDÉRANT l'importance de la participation de la population au renouvellement la politique familiale.

190317 *IL EST PROPOSÉ PAR DENISE LAPIERRE*

APPUYÉ PAR DIANE POULIOT

ET RÉSOLU d'autoriser un incitatif pouvant atteindre un montant total de 100\$ dans le but d'encourager les gens à s'investir davantage dans la politique familiale.

QUE ce montant soit utilisé pour des remises d'achats chez les commerçants locaux et redistribuées par le biais de crédit d'achat parmi les personnes qui participeront au sondage en ligne.

Adopté unanimement.

6. DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS:

6.1 ÉCOCENTRE (DÉCHETTERIE MUNICIPALE) HORAIRE ET TARIF 2019

L'écocentre de Saint-Gervais sera ouvert tous les samedis à compter du 20 avril jusqu'au 2 novembre 2019 inclusivement.

Les heures d'accès à la déchetterie municipale seront de 9h à 14h.

190318

IL EST PROPOSÉ PAR DENISE LAPIERRE

APPUYÉ PAR SYLVIE LEMELIN

*ET RÉSOLU QUE les heures d'ouverture soient dorénavant de **9h00 à 14h00 le samedi.***

*QUE désormais ce service soit offert **gratuit** pour les utilisateurs résidents de Saint-Gervais.*

Adopté unanimement.

6.2 ACQUISITION D'UN CAMION FORD F550 XLT 2019 POUR L'ÉPANDAGE DE SEL

CONSIDÉRANT l'adoption du nouveau règlement sur la gestion contractuelle no 337-18.

190319

IL EST PROPOSÉ PAR GUILLAUME VERMETTE

APPUYÉ PAR SYLVIE LEMELIN

ET RÉSOLU d'autoriser l'achat d'un camion Ford F550 XLT année 2019 avec plateforme basculante en fonction de la proposition reçue de Ford Desjardins Auto Collection de Québec et ce au montant de 71 520,20\$ pour le service de voirie afin de remplacer le camion à sel actuel en fin de vie utile.

QUE la municipalité emprunte le montant net de 65 307,48 \$ à son fonds de roulement pour le financement de ce camion F550 XLT sur une période de sept (7) ans;

QUE ledit montant emprunté au fonds de roulement de la municipalité soit remboursé de la façon suivante : 9 329,64 \$ pour chaque année à partir de 2020 jusqu'à 2026.

QUE ces modalités de remboursements soient effectives en janvier pour chacune de ces années.

Adopté unanimement.

6.3 RUE DU REPOS – INFRASTRUCTURES

CONSIDÉRANT QUE la mairesse Mme Manon Goulet est indirectement concernée par un immeuble de ce secteur; celle-ci se retire de la salle du conseil afin de permettre au conseil de s'exprimer et prendre une décision objective pour ce projet.

190320

IL EST PROPOSÉ PAR GUILLAUME VERMETTE

APPUYÉ PAR DIANE BILODEAU

ET RÉSOLU de mandater au plus tôt le service de génie de la MRC de Bellechasse concernant la réalisation des plans et devis pour la finalisation des infrastructures de la rue du Repos (option 1 de l'étude de faisabilité) et aussi de préparer et acheminer la demande de certificat d'autorisation du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de même que, tout autre document nécessaire au bon cheminement de ce projet.

Adopté unanimement.

6.4 CONTRAT POUR LA FOURNITURE, LE TRANSPORT ET L'ÉPANDAGE DE CHLORURE DE CALCIUM LIQUIDE (ABAT-POUSSIÈRE) 2019

CONSIDÉRANT QUE le besoin estimé pour l'année 2019 est de 31 000 litres d'abat-poussière;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu 2 soumissions;

Tableau du prix reçu

<i>Entreprise</i>	<i>Prix au litre sans les taxes</i>
<i>- Somavrac C.C. Inc.</i>	<i>0,3530 \$</i>
<i>- Bourget</i>	<i>0,3895 \$</i>

CONSIDÉRANT QUE le directeur général recommande l'attribution du contrat à la firme « Somavrac C.C. Inc. » pour l'année 2019 en fonction du prix soumis.

190321

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE POULIOT

APPUYÉ PAR DENISE LAPIERRE

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Saint-Gervais octroie, à la firme « Somavrac » le contrat 2019 pour la fourniture, le transport et l'épandage de 31 000 litres d'abat-poussière liquide de type chlorure de calcium 35 %, conformément à la soumission reçue au prix de 0,3530 \$/litre plus les taxes.

Adoptée unanimement.

6.5 DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME DE GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS

ATTENDU que le conseil demande au personnel de présenter une demande de subvention au Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités pour l'acquisition de données visant une gestion des actifs municipaux.

ATTENDU que la municipalité de Saint-Gervais doit mener les activités suivantes dans le cadre du projet proposé soumis au Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités afin d'améliorer son programme de gestion des actifs :

- Activité #1 - Évaluation de l'état des actifs
- Activité #2 - Collecte et intégration de données

EN CONSÉQUENCE,

190322

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE BILODEAU

APPUYÉ PAR MYRIAM GOULET

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Saint-Gervais autorise une dépense de 12 500\$ associée au projet de la gestion des actifs municipaux.

QUE la municipalité de Saint-Gervais présente une demande de subvention au Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités pour l'acquisition de données visant une gestion des actifs municipaux.

Adoptée unanimement.

7. DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :

7.1 PROJET DE RÉFECTION DU CENTRE SOCIO-CULTUREL- ESTIMATION DES COÛTS

Dépôt du rapport préliminaire d'estimation de coût de la firme d'architectes NCube à la table du conseil pour l'étude de faisabilité du Centre Socio-Culturel pour acceptation.

190323

IL EST PROPOSÉ PAR MYRIAM GOULET

APPUYÉ PAR DIANE POULIOT

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Saint-Gervais accepte le rapport préliminaire de réfection du Centre Socio-Culturel réalisé par la firme d'architectes NCube.

Adoptée unanimement.

8. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL :

Les conseillers(ères) discutent de leurs dossiers respectifs à tour de rôle.

9. DOSSIER(S) - URBANISME, ENVIRONNEMENT :

9.1 ---

10. DOSSIER(S) - VARIA, AUTRES

10.1 ----

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je, soussigné, Richard Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier de ladite municipalité, certifie par les présentes que des crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut décrites et projetées par ce conseil de la susdite municipalité.

J'ai signé à Saint-Gervais, ce mardi 5 mars 2019.

*Richard Tremblay;
Directeur général & secrétaire-trésorier*

11. LA LEVÉE DE LA SÉANCE

190324

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE BILODEAU

APPUYÉ PAR DENISE LAPIERRE

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée à 21h30

Adopté unanimement

Je soussigné, mairesse de Saint-Gervais, donne mon assentiment sur l'ensemble des résolutions telles qu'elles sont rédigées dans le présent procès-verbal;

À l'exception de la (des) résolution(s) suivante(s) (s'il y a lieu):

*Manon Goulet,
Mairesse*

*Richard Tremblay, OMA
Directeur général & secrétaire-trésorier*